2022

# Charte informatique



Service SI Gènes Diffusion



#### **PREAMBULE**

Cette Charte informatique est associée au règlement intérieur, elle a pour objectif d'informer les utilisateurs sur le respect d'utilisation des ressources informatiques et des services Internet/Extranet au sein du groupe Gènes Diffusion. Chaque utilisateur doit respecter les dispositions législatives et réglementaires d'utilisation de l'ensemble des Systèmes d'Information et de Communications, « dénommé ci-après Système d'Information ou SI », et plus précisément sur la sécurité, la performance des traitements et la conservation des données professionnelles.

Par ailleurs il est rappelé que dans le cadre de la veille règlementaire, l'Entreprise procède régulièrement à la mise à jour des outils de protection de données. A ce titre, et si besoin, les utilisateurs s'engagent à tout mettre en œuvre pour faciliter l'accès aux outils par la restitution provisoire du matériel si elle est nécessaire pour l'exécution de ces mises à jour.

L'employeur s'engage à former l'ensemble des salariés à l'utilisation des outils informatiques mis à disposition et à maintenir les compétences relatives à l'évolution technologique, et le salariés s'engage à suivre ces formations.

#### **CHAMP D'APPLICATION**

## **Employés concernés**

La Charte Informatique s'applique à l'ensemble des utilisateurs qui accèderont au Système d'Information du Groupe Gènes Diffusion quel que soit leur statut. Les utilisateurs veillent à respecter les règles précisées dans cette charte.

## Système d'information et de communication

Le Système d'Information est constitué des éléments suivants, dénommé ci-après « le matériel »:

- Ordinateurs (PC fixes ou portables)
- Équipement mobile (Tablettes tactiles, ...)
- Périphériques (Imprimantes, casque usb, ...)
- Logiciels, fichiers, données, bases de données, Internet, Extranet, messagerie, Intranet MyGD, ...
- Réseau informatique (serveurs, switchs, routeurs, connectique, ...)
- Téléphonie fixe analogique ou VoIP et téléphonie mobile avec ou sans abonnement

Pour des raisons de sécurité, tout matériel qui n'appartient pas ou n'est pas sous contrôle de l'entreprise ne doit pas être connecté au Système d'Information.

En cas de départ de l'entreprise, l'ensemble du matériel mis à disposition de l'utilisateur devra impérativement être rendu.



0



#### **SÉCURITÉ**

#### La protection des données

Tout utilisateur est responsable de ses actes lorsqu'il intervient au sein du Système d'Information. Dans le cadre de ses fonctions, l'utilisateur protège les informations qu'il est amené à manier. Lors de la création d'un document, l'utilisateur est garant de sa protection durant tout son cycle de vie. Les données du disque dur sont sauvegardées par la solution informatique de façon automatique sur les machines ou via le Cloud par l'utilisateur. Lorsque l'employé s'absente de son bureau, il doit s'assurer que son poste de travail soit verrouillé.

## La protection des moyens pour accéder aux informations

En fonction de ses droits d'accès, l'utilisateur est responsable de l'utilisation réalisée au sein du Système d'Information. Il assure la protection des accès qui lui ont été affectés ou qu'il a générés (Mots de passe, clés liées aux certificats, ...). Il en a la pleine et entière responsabilité et ne doit en aucun cas les communiquer, y compris à son responsable hiérarchique et à ses collègues, Il applique les règles de renouvellement selon l'authentification en cours.

Il ne doit en aucun cas divulguer ses accès. En cas de doute, d'usurpation d'identité, de cyberattaque,..., il doit demander au plus vite le renouvellement de son mot de passe auprès du service des Systèmes d'Informations ou de Synelia. De plus, Il est garant de l'accès à ses données professionnelles et il ne doit en aucun cas, masquer son identité.

## Le profil d'habilitation des utilisateurs

L'utilisateur doit utiliser ses accès pour accéder à des informations nécessaires dans le cadre de ses fonctions. Il s'interdit d'accéder ou de tenter d'accéder à des ressources du système d'information pour lesquelles il n'a pas reçu d'autorisation expresse ou de validation. Il ne doit pas se connecter sur des matériels autres que ceux confiés et autorisés par le Groupe Gènes Diffusion sauf s'il en a eu l'autorisation. Il n'insère pas de supports de données (Clé USB) sans avoir pris les précautions adéquates comme, à minima, la vérification d'un anti-virus. Il n'installe pas, ne télécharge pas ou n'utilise pas à des fins personnelles, des logiciels sans licences, ou ne provenant pas de sites de confiance, ou interdits par le Groupe Gènes Diffusion.

Il s'engage à ne pas créer volontairement des perturbations au bon fonctionnement des ressources informatiques et du réseau suite à des manipulations anormales. Dans le cadre d'une évolution de ses fonctions nécessitant une modification de ses accès, l'utilisateur doit en informer son responsable hiérarchique qui en informera ensuite le service des Systèmes d'Information.

# La protection des équipements informatiques

L'utilisateur protège les équipements et l'accès à l'ensemble des données professionnelles qui sont en sa possession, et applique les consignes du Service des Systèmes d'Information du Groupe Gènes Diffusion afin de s'assurer que la configuration de son équipement suit les bonnes pratiques de sécurité (Application des mises à jour système, correctifs de sécurité, ...). Il utilise si c'est possible les moyens de protection disponibles (Armoire ou caisson fermés à clé si le matériel reste au bureau) afin de protéger les équipements mobiles (Ordinateur portable, tablettes, smartphones, ...) et des informations qu'ils renferment contre le vol. Dès que l'utilisateur s'absente, il verrouille ou ferme

DF



toutes les sessions ouvertes sur son poste de travail. Il signale le plus rapidement possible au service des Systèmes d'Information du Groupe Gènes Diffusion toute perte, casse et vol. L'utilisateur est autorisé à accéder à distance aux données professionnelles dans le cadre du télétravail ou à partir du réseau local du Groupe Gènes Diffusion.

## La messagerie électronique

L'utilisateur possède une boîte à lettres professionnelle nominative lui permettant d'émettre et de recevoir des messages électroniques. L'utilisation de cette messagerie se fait sous la responsabilité de l'utilisateur. Il est interdit à l'utilisateur de mettre en place une redirection automatique vers une adresse électronique externe personnelle.

#### La communication sur les réseaux

Les échanges électroniques quel que soit les outils utilisés, doivent respecter un code éthique attendu dans tout type d'échange tant à l'écrit qu'à l'oral. La transmission de données confidentielles est interdite. Il est strictement interdit de divulguer sur les réseaux sociaux des données confidentielles du Groupe Gènes Diffusion.

## La téléphonie

Dans le cadre de son activité professionnelle, l'utilisateur dispose d'un téléphone fixe et/ou d'un smartphone. Pour ce qui est de l'utilisation de l'équipement, de la communication téléphonique, de la connexion Internet et de la messagerie électronique, ces derniers sont utilisés dans le cadre des échanges professionnels.

Tout comme l'usage de l'ordinateur, l'utilisation à caractère personnel du téléphone, fixe ou mobile, est tolérée, à condition qu'elle reste dans des limites raisonnables en termes tant de temps passé que de quantité d'appels. Les appels vers des numéros surtaxés et à destination de l'étranger sont à éviter. Les connexions depuis l'étranger (hors Zone EUROPE) sont strictement interdites sauf sur autorisation expresse de la hiérarchie ou mandaté par un ordre de mission.

La connexion Internet, l'usage du téléphone, de la messagerie et l'envoi des SMS doit se faire dans un cadre professionnel. L'usage personnel étant toléré, il est rappelé que tout abus de l'utilisateur via des sites/messages « non éthiques ou suspects » engage sa propre responsabilité et qu'en cas de non-respect, des sanctions appropriées seront prises à son égard.

#### La vigilance à adopter

L'utilisateur fait preuve de vigilance vis-à-vis des informations reçues (désinformation, virus informatique, tentative d'escroquerie, chaînes, hameçonnage, ...). L'utilisateur signale au service des Systèmes d'Information toute intrusion, tentative d'intrusion ou de manière générale, tout comportement anormal qu'il aurait identifié.



54



## L'aspect juridique des informations

L'utilisateur doit être prudent sur la nature des informations qu'il échange par voie électronique au même titre que pour les courriers traditionnels que ce soit en interne comme en externe.

## Le stockage et l'archivage des informations

L'utilisateur est informé que le courrier est un document reconnu en tant que preuve en cas de contentieux.

#### La transmission sécurisée

L'utilisateur est informé des atteintes potentielles à la confidentialité des données lorsque des informations sont échangées par mail. L'utilisateur utilise des moyens de transmission sécurisés tels que des serveurs FTP sécurisés et pas de service tiers d'hébergement de données non autorisé pour le partage de données sensibles ou stratégiques comme par exemple "WeTransfer" pour transmettre des informations vers l'extérieur ou en interne. Si besoin, il peut se rapprocher du service des Systèmes d'Information.

#### La protection à appliquer sur Internet

- Pour rappel, les connexions établies grâce à l'outil informatique ont un caractère professionnel. L'utilisateur utilise ses coordonnées professionnelles pour son adresse électronique. En les utilisant sur des sites sans rapport avec son activité professionnelle, il facilite les atteintes à sa réputation et à la réputation du Groupe Gènes Diffusion. Certains sites malveillants profitent des failles des postes de travail et des navigateurs pour récupérer les données. D'autres sites mettent à disposition des logiciels qui, sous une apparence anodine, peuvent prendre le contrôle de l'ordinateur et transmettre son contenu à des pirates à l'insu de l'utilisateur. Enfin, certains sites ne fournissent aucune garantie sur l'utilisation ultérieure qui pourra être faite des données transmises,
- L'utilisateur s'engage à ne pas se connecter sur des sites suspects,
- L'utilisateur s'engage à se connecter que sur des sites professionnels et de confiance,
- L'utilisateur s'engage à ne pas télécharger des logiciels personnels pouvant nuire au bon fonctionnement des outils mis à sa disposition.

## La publication d'informations

Aucune publication d'information à caractère privé et non professionnel sur le Système d'Information du Groupe Gènes Diffusion n'est autorisée.



DP



## VIE PRIVÉE

## Respect de la vie privée

Les équipements informatiques fournis à l'utilisateur sont dédiés à l'exercice de son activité professionnelle.

Toute donnée est réputée professionnelle à l'exception des données explicitement désignées par l'utilisateur comme ayant un caractère privé ou personnel (par exemple en indiquant la mention « privé ou personnel » dans le champ « objet » des messages). L'utilisateur procède au stockage de ses données privées dans un espace dédié à cet effet et il en est le seul responsable. L'entreprise s'engage à n'avoir aucun regard sur ces données.

En cas de départ de l'entreprise, l'utilisateur doit remettre l'ensemble des outils mis à sa disposition au plus tard le dernier jour de l'exécution de son contrat de travail et l'entreprise informe le salarié des conditions de récupération de ses données privées/personnelles.

Le Groupe Gènes Diffusion conservera les espaces de données nommés « à caractère privé » présents sur les ressources informatiques pendant un délai de trois mois et ainsi permettre à l'utilisateur de récupérer les informations qui s'y trouvent. Les données professionnelles étant la propriété du Groupe Gènes Diffusion restent à la disposition de l'employeur. Lors de chaque départ de l'entreprise, le service des Systèmes d'Information envoie un lien au responsable hiérarchique pour accéder aux données professionnelles de l'employé sortant.

Lorsque le collaborateur remet son outil en panne à l'entreprise, cette dernière doit prendre toutes les dispositions, pour que les données (Privées, Perso, Personnelles) ne soient pas visualisées et exploitées par un tiers.

## **DONNEES PRIVEES A CARACTERES PROFESSIONNELS**

Les données privées à caractère professionnels de type « données syndicales ou autres données de Missions » clairement identifiées contenues sur les machines de l'entreprise sont considérées comme des données privées. En cas de départ ou démission d'un salarié ayant des données syndicales ou autres données de Missions, ces données seront transférées au Délégué syndical central de la section syndicale concernée et officiellement identifié dans l'entreprise.

## **REINITIALISATION DES OUTILS INFORMATIQUES**

Lorsqu'un salarié restitue un outil informatique (Téléphone, Ordinateur, Tablette, ...), l'entreprise s'engage à faire une réinitialisation d'usine avant de redonner une nouvelle vie à l'outil.



DP

57



## **INFORMATIQUE ET LIBERTÉS**

Le respect de la loi informatique et libertés selon la législation en vigueur

Dans l'accomplissement de ses missions, l'utilisateur réalise des fichiers contenant des données à caractère personnel soumis aux dispositions de la loi informatique et libertés. L'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression des données qui le concerne. Tout utilisateur pourra, sur simple demande, accéder à ses propres informations.

## RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'utilisateur ne reproduit pas, ne télécharge pas, ne copie pas, ne diffuse pas, ne modifie pas, n'utilise pas les logiciels, bases de données, pages web, images, photographies ou autres créations protégées par le droit d'auteur ou un droit privatif, sans avoir obtenu préalablement l'autorisation des titulaires de ces droits.

## INFORMATION SUR LES CONTRÔLE DES RESSOURCES INFORMATIQUES

Les moyens utilisés par l'entreprise au sujet de la sécurité informatique génèrent des enregistrements ou traces utilisés pour le suivi, l'administration et le support de ces solutions.

## SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Le non-respect des dispositions contenues dans la présente charte entraîne la responsabilité personnelle de l'utilisateur s'il est prouvé que les faits fautifs lui sont personnellement imputables. Il est donc passible de sanctions disciplinaires.

# **ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente charte s'applique à l'ensemble des utilisateurs quel que soit leur statut utilisant les ressources informatiques et les services Internet du Groupe Gènes Diffusion. Elle a été adoptée après information et consultation du CSE.

Elle sera affichée dans l'entreprise et remise aux salariés présents et aux nouveaux embauchés. Elle sera également consultable sur l'intranet du groupe GD.



DF



Fait à Douai, le 26 octobre 2022.

Pour la CFTC M. Sylvain FOURRIER Délégué syndical mandaté Pour la CFDT, M. Patrice DUBOIS, Délégué syndical mandaté

Pour l'UES Groupe GENES DIFFUSION, M. Claude GRENIER,